

**COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**Jusqu'au 23 août pour soumettre un(e) candidat(e) au
Prix Reynald-Piché 2018**

(Beauharnois – Le 18 juillet 2018) Il ne reste que 5 semaines, soit jusqu'au jeudi 23 août prochain, pour soumettre les dossiers de candidats et candidates à l'obtention du *Prix Reynald-Piché* 2018.

Cette distinction culturelle, accompagnée d'une bourse de 1 000\$, est accordée annuellement à tout artiste, groupe d'individus, artisan, intervenant ou organisme culturel s'étant illustré au cours des dernières années. En décernant ce prix, la MRC et son Conseil de la Culture ont pour objectif de récompenser l'excellence culturelle sur le territoire.

- Dépôt des candidatures avant le 23 août -

Le public est donc invité à déposer les dossiers de candidature **avant midi le 23 août prochain**. Le dossier de candidature doit comprendre une lettre de présentation, le curriculum vitae du (de la) candidat(e), ainsi que la liste complète de ses réalisations.

Les dossiers doivent être soumis en format numérique (clé USB, CD ou DVD), par courriel ou directement au siège social de la MRC ou par la poste (2, rue Ellice, Beauharnois, J6N 1W6) à l'attention de la coordonnatrice au développement culturel, madame Geneviève St-Pierre (g.st-pierre@mrc-beauharnois-salaberry.com).

- Conditions et critères d'évaluation -

La MRC précise que des personnes, des groupes ou des organismes peuvent proposer une candidature, mais qu'on ne peut se porter soi-même candidat ou candidate. On ne peut également présenter une candidature à titre posthume.

Quant aux critères d'évaluation, ceux-ci s'appliqueront à « *Tout artiste, artisan, groupe ou intervenant culturel, résidant de la MRC ou ayant maintenu et développé tout au cours de sa carrière un lien durable avec le territoire de la MRC et dont sa pratique artistique est reliée à l'une des 7 familles culturelles reconnues* ».

De plus, le dossier et les réalisations du (de la) candidat(e) devront démontrer une implication et un impact significatifs sur le rayonnement de la région. Finalement, le dossier devra témoigner d'une reconnaissance du (de la) candidat(e) par le milieu.

- Sélection et soirée d'attribution -

Les dossiers déposés seront analysés et évalués par un comité d'attribution formé de l'ensemble des membres du Conseil de la Culture qui transmettront par la suite leurs recommandations au Conseil des maires de la MRC. La remise du *Prix Reynald-Piché* s'effectuera par la suite lors d'une soirée d'attribution vers les mois de novembre ou de décembre prochain.

Vous connaissez un(e) candidat(e) potentiel(le) ? Son parcours artistique vous apparaît d'envergure ? N'hésitez pas et faites-nous parvenir avant le 23 août prochain son dossier de candidature. Nous comptons sur vous !

-

30

-

MRC de Beauharnois-Salaberry

Source : Guy Longtin
Coordonnateur aux communications
MRC de Beauharnois-Salaberry
Tél : 450. 225.0870 p. 226
Courriel : g.longtin@mrc-beauharnois-salaberry.com